



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-TH-18

Double tube de chauffage pour serres

1. Secteur d'application

Agriculture: serres maraîchères neuves ou existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'un réseau d'au moins deux tubes de chauffage « basse température » par rangée de cultures.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les tubes sont métalliques.

Au moins deux tubes sont présents au niveau de la rangée de culture.

L'installation est réalisée par un professionnel. L'installateur atteste que l'installation de chauffage est à basse température.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant du gain en kWh cumac / m ²
420

X

Surface de serre équipée (m ²)
S